

PLAN D'ACTION AEQES

**Faculté de Psychologie, Logopédie et Sciences de l'éducation
de l'Université de Liège**

Date de rédaction : 14/12/2016

Table des matières

Introduction et méthodologie de rédaction	1
1. Axe 1 : La CPLU au service de la formation clinique	3
1.1. Lien avec la phase d'évaluation de l'AEQES	3
1.2. Présentation générale de la problématique.....	3
1.3. Définition précise de la problématique.....	3
1.4. Objectif de travail	4
1.5. Indicateurs de suivi de l'objectif.....	4
1.6. Coordinateurs.....	4
1.7. Actions envisagées sur la problématique.....	4
1.8. Echancier	4
2. Axe 2 : Collaborer avec les professionnels.....	5
2.1. Lien avec la phase d'évaluation de l'AEQES	5
2.2. Présentation générale de la problématique.....	5
2.3. Définition précise de la problématique.....	5
2.4. Objectif de travail	6
2.5. Indicateurs de suivi de l'objectif.....	6
2.6. Coordinateurs.....	6
2.7. Actions envisagées sur la problématique.....	6
2.8. Echancier	6
3. Axe 3 : Cadrer les dispositifs collégiaux	7
3.1. Lien avec la phase d'évaluation de l'AEQES	7
3.2. Présentation générale de la problématique.....	7
3.3. Définition précise de la problématique.....	7
3.4. Objectif de travail	7
3.5. Indicateurs de suivi de l'objectif.....	8
3.6. Coordinateurs.....	8
3.7. Actions envisagées sur la problématique.....	8
3.8. Echancier	8
4. Axe 4 : Documenter les changements	9
4.1. Lien avec la phase d'évaluation de l'AEQES	9
4.2. Présentation générale de la problématique.....	9
4.3. Définition précise de la problématique.....	9
4.4. Objectif de travail	10

4.5.	Indicateurs de suivi de l'objectif.....	10
4.6.	Coordinateurs.....	10
4.7.	Actions envisagées sur la problématique.....	10
4.8.	Echéancier	10
5.	Axe 5 : Exploiter les données de pilotage	11
5.1.	Lien avec la phase d'évaluation de l'AEQES	11
5.2.	Présentation générale de la problématique.....	11
5.3.	Définition précise de la problématique.....	11
5.4.	Objectif de travail	12
5.5.	Indicateurs de suivi de l'objectif.....	12
5.6.	Coordinateurs.....	12
5.7.	Actions envisagées sur la problématique.....	12
5.8.	Echéancier	12
6.	Axe 6 : Faciliter la mobilité interne des étudiants	13
6.1.	Lien avec la phase d'évaluation de l'AEQES	13
6.2.	Présentation générale de la problématique.....	13
6.3.	Définition précise de la problématique.....	13
6.4.	Objectif de travail	13
6.5.	Indicateurs de suivi de l'objectif.....	14
6.6.	Coordinateurs.....	14
6.7.	Actions envisagées sur la problématique.....	14
6.8.	Echéancier	14
	Annexe 1 : Tableau de synthèse des six axes du plan d'action	15

Introduction et méthodologie de rédaction

Contexte

L'Agence AEQES a pour principale mission de planifier en toute indépendance des procédures d'évaluation de la qualité de l'Enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB)-quelles que soient les institutions concernées (universités, hautes écoles, écoles supérieures des arts, établissements d'enseignement de promotion sociale) - et d'organiser le suivi des évaluations planifiées.

L'objectif est d'améliorer progressivement les pratiques d'enseignement en mettant en évidence les bonnes pratiques, les insuffisances et les problèmes à résoudre et en suscitant des propositions à adresser aux responsables politiques en vue d'améliorer la qualité globale de l'enseignement supérieur en FWB.

Les programmes de la Faculté de Psychologie, Logopédie et Sciences de l'Education (FPLSE) de l'Université de Liège ont récemment été évalués par l'AEQES. En 2014-2015, la FPLSE a d'abord rédigé un rapport d'autoévaluation sur cinq critères de qualité définis par l'AEQES (le rapport est publié sur le site de l'AEQES). Ensuite, en mars 2016, la FPLSE a reçu la visite d'une équipe d'experts du corps académique et du monde professionnel. Ces experts ont lu le rapport d'autoévaluation et ont rencontré des enseignants, étudiants, anciens étudiants et représentants du monde professionnel rassemblés par la FPLSE. Suite à cela, en juin 2016, les experts ont proposé une série de recommandations à la FPLSE (le rapport est également publié sur le site de l'AEQES). Sur la base du rapport d'autoévaluation et du rapport des experts, la FPLSE a défini son plan d'action ; une visite de suivi sur la mise en œuvre de ce plan d'action sera réalisée dans cinq ans (2020-2021).

Philosophie de travail

Durant les deux dernières années, la FPLSE a dû gérer des chantiers importants en termes d'enseignement (notamment la mise en place du Décret Paysage et l'autoévaluation demandée par l'AEQES) et d'organisation facultaire (notamment une distinction entre les départements et les unités de recherche et de nouvelles commissions facultaires). Cela a entraîné pour les membres de la Faculté une surcharge de travail importante et la gestion de nombreux changements dans l'urgence.

Pour la rédaction du présent plan d'action, souhaitant tenir compte de ces importantes pressions, la FPLSE a privilégié les trois principes suivants :

(1) La réflexion avant l'action. La citation d'Albert Einstein, « *Si j'avais une heure pour résoudre un problème, je passerais 55 minutes à définir le problème et 5 minutes à trouver la solution* », est au cœur de la première année du plan d'action. Afin d'identifier les actions les plus pertinentes à mettre en œuvre, il a été décidé de prendre le temps de définir, analyser et mesurer les problématiques ciblées par le plan d'action. Des réunions de réflexion seront organisées en 2017 afin d'identifier les causes des problématiques et les actions possibles. Une mise à jour du plan d'action sera réalisée régulièrement au cours de l'année 2017. Des actions concrètes seront menées dès l'année 2017 et seront poursuivies les années suivantes.

(2) La qualité avant la quantité. Un nombre limité mais réaliste d'axes de travail ont été identifiés

(3) Des actions sur le long terme. Afin de maintenir les changements sur le long terme, la faculté sera vigilante à prévoir des « cales » pour chaque axe (cales qui pourront par exemple renvoyer à des procédures de contrôle).

Choix des 6 axes de travail

Les six axes de travail approuvés en Conseil de Faculté du 22 novembre 2016 (cf. Figure 1) permettent de couvrir différents aspects liés à la qualité de l'enseignement, tels que la gouvernance, les ressources, la pertinence et la cohérence des programmes. De plus, ces axes ont été identifiés à la fois dans le rapport d'autoévaluation et dans le rapport des experts (sauf pour la mobilité interne). Ces six axes de travail se déclinent en deux catégories : les objectifs *spécifiques* à la Faculté et les objectifs *transversaux* qui seront travaillés en synergie avec l'Institution. Pour ces derniers, les actions de la FPLSE seront par conséquent dépendantes du cahier des charges de l'Institution.

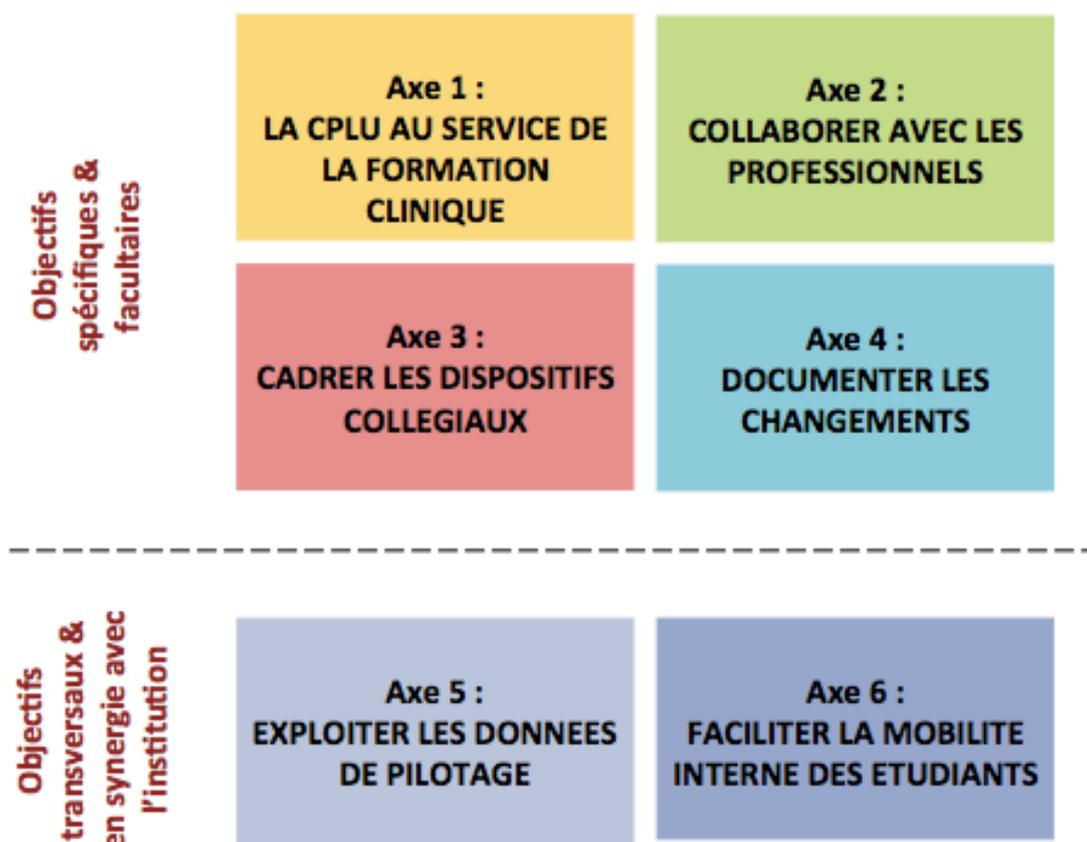


Figure 1 : les six axes de travail.

Contenu du plan d'action

Afin de faciliter la lecture du document, chaque axe de travail sera présenté selon une structure identique, à savoir :

- Lien avec la phase d'évaluation de l'AEQES
- Présentation générale de la problématique
- Définition précise de la problématique
- Objectif de travail
- Indicateurs de suivi de l'objectif
- Coordinateurs
- Echancier

Par ailleurs, un tableau synthétique est disponible en fin de document.

1. Axe 1 : La CPLU au service de la formation clinique

1.1. Lien avec la phase d'évaluation de l'AEQES

Éléments issus du rapport des experts :

- La qualité des missions remplies par la Clinique (située sur le campus du Sart-Tilman, à proximité de la FPLSE) conduit le comité des experts à suggérer l'extension du modèle à d'autres domaines : le travail, l'éducation, l'enfance par exemple ;
- Compte tenu de l'importance stratégique de la CPLU pour la formation clinique et pour la recherche, le comité des experts suggère au Rectorat de l'Université de reconnaître son importance pour répondre aux besoins sociétaux locaux ainsi qu'aux besoins inhérents de formation et de recherche. Le comité des experts considère que l'avenir de la CPLU est dépendant de l'octroi des ressources humaines et physiques identifiées par la FPLSE ;
- Le comité des experts a pu constater les effets bénéfiques d'une telle clinique dans une des universités visitées, qui s'est dotée récemment d'une Clinique universitaire de psychologie et de logopédie (extrait du rapport d'analyse transversale).

1.2. Présentation générale de la problématique

- Formation clinique essentiellement (ou uniquement) gérée par des professionnels extérieurs : quid de la formation de ces professionnels (évolution de la formation initiale, mise à jour des connaissances théoriques) ? quid de l'hétérogénéité des apprentissages offerts à l'extérieur de la faculté et du niveau de base attendu en fin de formation ? quid de la multiplicité des sources d'évaluation des compétences de l'étudiant ?
- Poursuite du phasage du potentiel de la CPLU en faveur des étudiants et des professionnels.

1.3. Définition précise de la problématique

WHY - Pourquoi est-ce important de collaborer avec la CPLU pour la formation ?	<ul style="list-style-type: none">- Proposer un modèle de pratique clinique aux étudiants qui est en cohérence avec les notions enseignées (notamment l'Evidence-Based Practice)- Avoir un minimum commun au niveau du profil clinique de sortie des étudiants- Avoir un point de vue supplémentaire sur les compétences cliniques de l'étudiant- Accompagner les étudiants dans l'articulation théorie-pratique- Conserver une connexion avec la réalité professionnelle et donc la pertinence de nos programmes- Répondre aux obligations légales (quantité d'heures de stage)- Attractivité vis-à-vis des futurs étudiants
WHERE - Où les difficultés se situent-elles sans la CPLU ?	<ul style="list-style-type: none">- Stages cliniques- Dispositifs intégrateurs
WHO - Qui est touché en cas d'absence de la CPLU ?	<ul style="list-style-type: none">- Responsables des stages cliniques- Responsables des dispositifs intégrateurs
WHEN - A quelle fréquence se présente le problème en cas d'absence de la CPLU ?	<ul style="list-style-type: none">- Chaque année
HOW - Comment les	<ul style="list-style-type: none">- Accompagnement essentiellement (ou uniquement) par des

<i>problèmes se manifestent-ils en cas d'absence de la CPLU ?</i>	professionnels extérieurs qui n'ont pas tous été formés de la même manière que les étudiants ou, ne connaissent pas tous, les actualités au niveau théorique - Pas de places de stage en quantité suffisante
HOW MUCH - <i>Combien de personnes sont touchées ?</i>	- Tous les services qui gèrent des stages cliniques

1.4. Objectif de travail

Augmenter l'exploitation de la CPLU au niveau de la formation des étudiants et des professionnels

1.5. Indicateurs de suivi de l'objectif

Plusieurs indicateurs quantitatifs peuvent être analysés :

- Evolution du nombre d'étudiants qui transitent par la CPLU
- Evolution de la quantité d'heures de stage assurée par la CPLU
- Evolution du nombre de dispositifs pédagogiques qui impliquent la CPLU
- Evolution du nombre de services qui collaborent avec la CPLU
- Evolution du nombre de formations continues proposées par la CPLU
- Evolution du nombre de professionnels qui réalisent une formation continue via la CPLU

Cette augmentation quantitative de la CPLU doit toutefois s'accompagner d'un maintien de la qualité de l'offre proposée :

- Les stages et formations continues à la CPLU répondent-ils aux objectifs fixés ?
- Les stages et formations continues à la CPLU sont-ils utiles et pertinents pour les étudiants et les professionnels ?

1.6. Coordinateurs

Conseil de la CPLU et les conseillères aux études

1.7. Actions envisagées sur la problématique

Cette section sera enrichie suite à la réalisation d'un focus-group incluant des acteurs liés à la problématique. Le focus-group se réunira en 2017 afin d'identifier les causes possibles de la problématique et les solutions à mettre en place. Une actualisation du plan d'action sera réalisée en septembre 2017.

1.8. Echéancier

Cette section qui sera également enrichie suite à la réalisation d'un focus-group incluant des acteurs liés à la problématique. Le focus-group se réunira en 2017. Une actualisation du plan d'action sera réalisée en septembre 2017.

2. Axe 2 : Collaborer avec les professionnels

2.1. Lien avec la phase d'évaluation de l'AEQES

Eléments issus du rapport des experts :

- Le comité des experts reconnaît les stratégies et les efforts déployés par la Faculté pour associer les milieux professionnels, et notamment les maîtres de stages. Il recommande néanmoins à la Faculté et à l'Université de poursuivre dans la voie de la structuration pérenne de partenariats plus visibles et plus valorisants avec les milieux professionnels. Cette valorisation pourrait, par exemple, aboutir à la définition d'un programme de formation continue et à l'accès à des ressources (littérature scientifique, etc.). La création d'une commission facultaire sur les relations avec les milieux professionnels pourrait aussi constituer un lieu pérenne d'échanges ;
- L'interaction avec les milieux professionnels se fait davantage sous la forme d'une demande de prestation que d'un véritable partenariat.

2.2. Présentation générale de la problématique

- Sur-sollicitation d'un nombre restreint de professionnels et risque d'épuisement ;
- Pas de reconnaissance, de valorisation, de rémunération des professionnels qui interviennent dans les programmes malgré le temps qu'ils doivent y consacrer.

2.3. Définition précise de la problématique

WHY - Pourquoi est-ce important de travailler sur la collaboration avec les professionnels ?	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver une connexion avec la réalité professionnelle et donc la pertinence de nos programmes - Accompagner les étudiants dans l'articulation théorie-pratique - Bénéficier d'une expertise supplémentaire (celle du « comment-faire » et du « comment-être ») - Répondre aux obligations légales (quantité d'heures de stage)
WHERE - Où les difficultés de collaboration avec les professionnels se situent-elles ?	<ul style="list-style-type: none"> - Stages - Dispositifs intégrateurs (résolution de problèmes, séminaire d'accompagnement de stage, développement professionnel du psy/logo/péda, ...)
WHO - Qui est touché par la problématique de la collaboration avec les professionnels ?	<ul style="list-style-type: none"> - Responsables des stages <u>extérieurs</u> à la FPLSE - Responsables des dispositifs intégrateurs
WHEN - A quelle fréquence la problématique de la collaboration avec les professionnels se présente-t-elle ?	<ul style="list-style-type: none"> - Chaque année
HOW - Comment les problèmes de collaboration avec les professionnels se manifestent-ils ?	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de places de stage en quantité suffisante - Remplacement des professionnels par des assistants et/ou des chercheurs - Nécessité de les rémunérer en utilisant des heures de moniteurs
HOW MUCH - Combien de	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les services qui gèrent des stages extérieurs à la FPLSE

<i>services sont touchés par les problèmes de collaboration avec les professionnels ?</i>	
---	--

2.4. Objectif de travail

Renforcer la collaboration avec les professionnels du domaine.

2.5. Indicateurs de suivi de l'objectif

Plusieurs indicateurs quantitatifs peuvent être analysés :

- Evolution du nombre de lieux de stage
- Evolution du nombre de maîtres de stage
- Evolution du nombre de collaborateurs
- Evolution du nombre de dispositifs pédagogiques qui impliquent des professionnels

Cette augmentation quantitative de collaboration avec les professionnels doit toutefois s'accompagner d'une augmentation de la qualité de la collaboration :

- Les professionnels perçoivent-ils une plus-value, une utilité à collaborer avec la FPLSE ?
- Les professionnels sont-ils satisfaits de la collaboration ?
- Quelles décisions ont été influencées par la collaboration avec les professionnels ?

2.6. Coordinateurs

CPFE et Conseillères aux études, en collaboration avec les Départements

2.7. Actions envisagées sur la problématique

Cette section sera enrichie suite à la réalisation d'un focus-group incluant des acteurs liés à la problématique. Le focus-group se réunira durant le premier semestre 2017. Une actualisation du plan d'action sera réalisée en septembre 2017.

2.8. Echéancier

Cette section sera également enrichie suite à la réalisation d'un focus-group incluant des acteurs liés à la problématique. Le focus-group se réunira durant le premier semestre 2017. Une actualisation du plan d'action sera réalisée en septembre 2017. Cet échéancier devra tenir compte des échéances spécifiques pour l'organisation des stages en psychologie clinique (cf. agrément des maîtres de stage pour 2019-2020 dans le cadre de la loi 23/05/2016 sur les professions de la santé mentale) et en logopédie.

3. Axe 3 : Cadrer les dispositifs collégiaux

3.1. Lien avec la phase d'évaluation de l'AEQES

Éléments issus du rapport des experts :

- Tout en reconnaissant les avancées de la Faculté et des Départements en matière d'élaboration d'outils d'évaluation des diverses activités de formation (cours, stages, mémoire), le comité des experts souligne l'importance de poursuivre dans la voie de mise en œuvre d'outils à communiquer aux étudiants et aux évaluateurs dans les meilleurs délais en début de chaque quadrimestre ;
- Les démarches d'évaluation formative mériteraient d'être davantage considérées, y compris avec des effectifs importants, dans le but de contribuer à l'amélioration de l'acquisition des connaissances et du développement des compétences des étudiants ;
- Disparité des modalités d'accompagnement des étudiants entre les services.

3.2. Présentation générale de la problématique

- Disparité dans les modalités d'évaluation, la charge de travail, la supervision/l'encadrement des étudiants dans les dispositifs collégiaux ;
- Disparité dans les contenus travaillés et les apprentissages potentiels pour les étudiants dans les dispositifs collégiaux.

3.3. Définition précise de la problématique

WHY - Pourquoi est-ce important de travailler sur les dispositifs collégiaux ?	<ul style="list-style-type: none">- Équité entre les étudiants- S'assurer que les apprentissages de base devant être ciblés dans les dispositifs collégiaux le sont
WHERE - Où les difficultés sur les dispositifs collégiaux se situent-elles ?	<ul style="list-style-type: none">- TIR, stage, mémoire, pratique professionnalisante, SAS- Règlements- Engagements pédagogiques
WHO - Qui est touché par la problématique des dispositifs collégiaux ?	<ul style="list-style-type: none">- Étudiants- Professionnels lorsqu'ils sont impliqués
WHEN - À quelle fréquence la problématique des dispositifs collégiaux se présente-t-elle ?	<ul style="list-style-type: none">- Au moment de l'évaluation des étudiants
HOW - Comment les problèmes des dispositifs collégiaux se manifestent-ils ?	<ul style="list-style-type: none">- Plaintes des étudiants- Rédaction ou mise à jour des engagements pédagogiques et des règlements
HOW MUCH - À quelle fréquence se présentent les problèmes sur les dispositifs collégiaux ?	<ul style="list-style-type: none">- Sessions de janvier, juin, septembre- 1/an en septembre (engagements pédagogiques) et en novembre (règlements)

3.4. Objectif de travail

Augmenter l'équité au niveau de l'encadrement entre les étudiants pour les dispositifs collégiaux. S'assurer que les apprentissages de base devant être ciblés dans les dispositifs collégiaux le sont.

3.5. Indicateurs de suivi de l'objectif

Plusieurs indicateurs quantitatifs peuvent être analysés :

- Evolution du nombre de règlements disponibles
- Evolution du nombre de mises à jour des règlements
- Evolution du nombre d'incidents critiques résolus ou pas avec les règlements

Cette augmentation quantitative du cadre autour des dispositifs pédagogiques doit toutefois s'accompagner d'une réelle augmentation de l'équité :

- Les étudiants sollicitent-ils moins et/ou différemment les instances facultaires pour des difficultés rencontrées dans les dispositifs pédagogiques ?

3.6. Coordinateurs

Conseil des Etudes et Conseillères aux études, en collaboration avec la CPFE.

3.7. Actions envisagées sur la problématique

Cette section sera enrichie suite à la réalisation d'un focus-group incluant des acteurs liés à la problématique. Le focus-group se réunira en 2017 afin d'identifier les causes possibles de la problématique et les solutions à mettre en place. Une actualisation du plan d'action sera réalisée en septembre 2017.

3.8. Echéancier

Cette section qui sera également enrichie suite à la réalisation d'un focus-group incluant des acteurs liés à la problématique. Le focus-group se réunira en 2017. Une actualisation du plan d'action sera réalisée en septembre 2017.

4. Axe 4 : Documenter les changements

4.1. Lien avec la phase d'évaluation de l'AEQES

La qualité des programmes a toujours constitué une préoccupation de la Faculté et de son personnel, mais les changements dans les programmes sont de plus en plus nombreux et doivent s'opérer de plus en plus rapidement. Il apparaît désormais nécessaire d'adopter une posture historique et de conserver des traces des changements réalisés et des raisons sous-jacentes.

Le processus AEQES a incité la Faculté à s'interroger sur la politique de gouvernance de la qualité des programmes. C'est suite à cette réflexion qu'est apparue la nécessité de documenter les changements dans les programmes.

4.2. Présentation générale de la problématique

Peu de traces des raisons qui amènent la Faculté à modifier (ou non) ses programmes.

4.3. Définition précise de la problématique

WHY - Pourquoi est-ce important de documenter les changements ?	<ul style="list-style-type: none">- Plus grande pertinence des changements opérés- Efficacité des groupes de travail « Réforme »- Meilleure communication entre les acteurs impliqués dans l'initiation et la mise en œuvre des changements de programmes- Meilleure compréhension du sens des changements réalisés permettant une plus grande adhésion des parties prenantes- Meilleure communication vers l'extérieur (promotion des études) car meilleure connaissance des spécificités de nos programmes d'études
WHERE - Où les difficultés se situent-elles quand les changements ne sont pas documentés ?	<ul style="list-style-type: none">- Au sein des groupes de travail « Réforme »- Lors des réunions de Départements et du Conseil de Faculté- Lors des interactions entre les apparitrices et les enseignants/les étudiants- Lors des interactions entre la Direction administrative et les groupes de travail « Réforme »/les Départements
WHO - Qui est touché lorsque les changements ne sont pas documentés ?	<ul style="list-style-type: none">- Etudiants (qui subissent de nombreux changements sans en comprendre toujours le sens, qui sont perdus et qui ressentent une certaine injustice dans certains cas)- Responsables des groupes de travail « Réforme »- Ensemble du corps enseignant- Direction administrative- Apparitrices
WHEN - A quelle fréquence le manque de documentation des changements se présente-t-elle ?	<ul style="list-style-type: none">- Lors de chaque réforme (une par filière dans les cinq années à venir)- Lors de la mise à jour annuelle des programmes d'études- Lors de la restructuration d'une charge d'enseignement
HOW - Comment les problèmes de documentation	<ul style="list-style-type: none">- Surcharge de travail pour les acteurs qui pilotent les changements, en particulier les responsables des groupes de travail « Réforme »

<i>des changements se manifestent-ils ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Tensions possibles au sein des groupes de travail « Réforme » - Travail dans l'urgence - Manque d'adhésion vis-à-vis des changements implémentés
HOW MUCH - <i>Combien de personnes sont touchées ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Ensemble du corps enseignant - Personnel administratif décanal

4.4. Objectif de travail

Suivi et documentation des changements qui seront opérés pour chaque filière.

4.5. Indicateurs de suivi de l'objectif

Un indicateur quantitatif peut être analysé :

- Evolution de la quantité de traces disponibles pour documenter un changement de programme

Cette augmentation quantitative des traces disponibles doit toutefois s'accompagner d'un retour qualitatif positif des acteurs impliqués dans les processus de changement :

- Les acteurs ont-ils le sentiment que les réunions autour des programmes sont plus efficaces ?
- Les acteurs perçoivent-ils davantage la cohérence des programmes ?

4.6. Coordinateurs

CPFE et Conseillères aux études

4.7. Actions envisagées sur la problématique

Cette section sera enrichie suite à la réalisation d'un focus-group incluant des acteurs liés à la problématique. Le focus-group se réunira en 2017 afin de sensibiliser les acteurs à l'utilisation de traces, organiser le relevé des traces, identifier les causes possibles de la problématique et les solutions à mettre en place. Une actualisation du plan d'action sera réalisée en septembre 2017.

4.8. Echéancier

Cette section qui sera également enrichie suite à la réalisation d'un focus-group incluant des acteurs liés à la problématique. Le focus-group se réunira en 2017. Une actualisation du plan d'action sera réalisée en septembre 2017.

5. Axe 5 : Exploiter les données de pilotage

5.1. Lien avec la phase d'évaluation de l'AEQES

Éléments issus du rapport des experts :

- Une meilleure articulation entre les services centraux, tels que le SMAQ, la cellule RADIUS et l'IFRES, et la FPLSE bénéficierait au pilotage des programmes ;
- De nombreuses enquêtes ont été menées (dans le cadre de l'évaluation SMAQ de 2012), mais peu de mesures pré/post ont pu être mises en œuvre pour s'assurer de la pertinence des changements réalisés ;
- L'évaluation des enseignements par les étudiants, telle qu'elle est pratiquée à l'échelle de l'établissement, nécessiterait d'être modifiée, de façon à garantir une meilleure représentativité des répondants et une plus grande fiabilité des réponses.

5.2. Présentation générale de la problématique

- Pas d'arguments basés sur des données (quantitatives ou qualitatives) pour appuyer les modifications de programme ou les activités de promotion des études ;
- Pas de suivi systématique des modifications des programmes ni des activités de promotion des études ;
- Pas de vérification systématique de l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins du monde professionnel et/ou des futurs étudiants.

5.3. Définition précise de la problématique

WHY - Pourquoi est-ce important d'utiliser des données de pilotage ?	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre de piloter la qualité de manière plus systématique - Assurer une veille des besoins/demandes du monde professionnel et des futurs étudiants - Assurer une adéquation avec les besoins/demandes du monde professionnel et des futurs étudiants
WHERE - Où les difficultés d'utilisation des données de pilotage se situent-elles ?	<ul style="list-style-type: none"> - Interaction FPLSE-ULg - Groupes de travail au sein de la FPLSE (pour les réformes) - Instances de gouvernance de la FPLSE
WHO - Qui est touché par la problématique de l'utilisation des données de pilotage ?	<ul style="list-style-type: none"> - ULg : cellule Radius, Smart, Alumni, dispositif EVALENS - FPLSE : les acteurs touchés par l'évaluation des programmes : CPFE, Départements, Conseillères aux études - Étudiants - Apparitrices
WHEN - A quelle fréquence la problématique de l'utilisation des données de pilotage se présente-t-elle ?	<ul style="list-style-type: none"> - Quand modification de Décret enseignement (10 ans) - Quand AEQES (5 ans) - Quand plan stratégique pour l'enseignement (5 ans) - Quand restructuration de charges - Quand nomination des académiques
HOW - Comment les problèmes d'utilisation des données de pilotage se manifestent-ils ?	<ul style="list-style-type: none"> - Résistances aux changements - Pour les modifications de programmes : inconfort des apparitrices et des étudiants (ex. quantité de travail, complexité des règles, sens des modifications, ...) - Pour la promotion des études: questions de futurs étudiants

	potentiels (idées reçues sur le métier, craintes concernant l'orientation socio-professionnelle, ...)
HOW MUCH - <i>A quelle fréquence se présentent les problèmes d'utilisation des données de pilotage et combien de personnes sont touchées ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> - En continu, selon le calendrier des évènements mentionnés dans le WHEN - Concerne de nombreuses instances au sein de la Faculté et à l'ULg

5.4. Objectif de travail

Augmenter le recours aux données disponibles pour la gouvernance de la qualité des programmes.

5.5. Indicateurs de suivi de l'objectif

Plusieurs indicateurs quantitatifs peuvent être analysés :

- Fréquence d'utilisation des données de pilotage pour un dossier facultaire
- Nombre de téléchargements des documents Radius
- Nombre de visionnage des résultats aux évaluations EVALENS

5.6. Coordinateurs

Bureau décanal et Conseillères aux études

5.7. Actions envisagées sur la problématique

Cette section nécessitera une coordination avec les actions envisagées au sein de l'Institution. Au cours de l'année 2017.

5.8. Echancier

L'actualisation du plan d'action s'articulera autour de l'échéancier institutionnel.

6. Axe 6 : Faciliter la mobilité interne des étudiants

6.1. Lien avec la phase d'évaluation de l'AEQES

Les experts AEQES ont souligné la faible mobilité internationale des étudiants dans la FPLSE. Force est de constater que la FPLSE est depuis de nombreuses années dans une réflexion à ce sujet. Par ailleurs, une nouvelle problématique est apparue récemment, celle de la mobilité interne à l'ULg des étudiants. Partant de ces deux constats, la FPLSE a préféré choisir comme dernier axe de travail du plan d'action cette nouvelle dimension qui permet une valorisation des acquis de formation pour les étudiants.

6.2. Présentation générale de la problématique

Peu de réorientations possibles pendant ou après un bachelier en sciences psychologiques (orientation générale ou logopédie)

6.3. Définition précise de la problématique

WHY - Pourquoi est-ce important de travailler sur la mobilité interne ?	<ul style="list-style-type: none">- Attractivité de nos filières d'études- Charge humaine pour le corps enseignant et l'étudiant (lorsque des étudiants ne parviennent pas à terminer un cycle et/ou qu'ils souhaitent ne pas poursuivre des études dans la filière entamée, les années d'études sont perdues s'ils ne peuvent pas les valoriser pour se réorienter)
WHERE - Où les difficultés de mobilité interne se situent-elles ?	<ul style="list-style-type: none">- Promotion des études (informations aux futurs étudiants)- Information pendant les études (aux étudiants inscrits dans nos filières)
WHO - Qui est touché par la problématique de la mobilité interne ?	<ul style="list-style-type: none">- Etudiants- Conseillères aux études- Décanat (nombre d'étudiants)- ULg (nombre d'étudiants)- Présidents de Jury des autres Facultés (qui accueilleraient les étudiants venant de la FPLSE)
WHEN - A quelle fréquence la problématique de la mobilité interne se présente-t-elle ?	<ul style="list-style-type: none">- Lors des activités de promotion des études- En fin de cycle d'étude (bachelier)- Lors des suivis individuels d'étudiants concernant leur projet de formation/professionnel
HOW - Comment les problèmes de mobilité interne se manifestent-ils ?	<ul style="list-style-type: none">- Nouvelles questions, demandes de la part de futurs étudiants et/ou d'étudiants en cours de cursus
HOW MUCH - A quelle fréquence se présentent les problèmes de mobilité interne ?	<ul style="list-style-type: none">- Peu, probablement par manque de relevé systématique de ces demandes- Mais émergence de questions nouvelles (cf. « How »)

6.4. Objectif de travail

Créer et formaliser des opportunités de réorientations vers d'autres cursus au sein de l'ULg.

6.5. Indicateurs de suivi de l'objectif

Plusieurs indicateurs quantitatifs peuvent être analysés :

- Evolution du nombre de réorientations
- Evolution des types de réorientations

Cette augmentation quantitative de la flexibilité interne doit toutefois s'accompagner d'une réelle plus-value à cette flexibilité :

- Les étudiants étant dans une situation de réorientation sont-ils satisfaits de l'offre proposée par l'ULg ?
- Les futurs étudiants perçoivent-ils cette augmentation de la flexibilité interne comme une plus-value à réaliser leur formation à l'ULg ?

6.6. Coordinateurs

Coordinateur AEQES (A.-M. Etienne) et Conseillères aux études

6.7. Actions envisagées sur la problématique

Cette section nécessitera une coordination avec les actions envisagées au sein de l'Institution. Au cours de l'année 2017.

6.8. Echéancier

L'actualisation du plan d'action s'articulera autour de l'échéancier institutionnel.

Annexe 1 : Tableau de synthèse des six axes du plan d'action